

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 mars 2023
Compte-rendu presse

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de la mairie sous la présidence de Madame Stéphanie MAUBÉ, Maire.

Etaient présents :

Stéphanie MAUBÉ, Roland MARESCQ, Céline SAVARY, Isabelle THOUMINE, Bruno SALMON, Joëlle GUILLE, Antoine LEGOUBEY, Patrick GROSS, Jocelyne DE SOUSA, Agnès VALÈRE *procuration à Joëlle GUILLE, Liliane FRÉRET, Martine AUDRAIN, Lionel LE BERRE, Ludovic LECONTE, Christophe CHAUVEL, Jonathan WAGNER, Jeannine LECHEVALLIER, Hervé de VANSSAY, Jacky VENGEONS, Anne LE GRAND, Jeannine LECHEVALLIER*

Excusés : *Anne-Marie SAINT, Éric LALANDE , Madame Catherine JACQUETTE Conseillère DGFIP auprès des décideurs locaux*

Absent : *Arnaud DUTOT*

Patrick GROSS est désigné secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal du 24 janvier 2023

Adopté à l'unanimité par un vote à main levée.

Adoption du procès-verbal du 7 février 2023

Adopté à l'unanimité par un vote à main levée.

Comptes de Gestion du receveur 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité par un vote à main levée, les Comptes de Gestion 2022 des budgets : Général, Loueur de locaux, Lotissements Habitations, Lotissement habitations « JOUAN », Lotissement Habitations « Les Planquettes » ainsi que le budget Assainissement, établis et présentés par le Comptable du Trésor.

Compte Administratif 2022 – Budget général de la commune de Lessay

Madame la Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif 2022 du budget Général de la commune de Lessay, qui fait apparaître les résultats ci-après :

Résultats de l'exercice :

Section fonctionnement :

Dépenses :	2 925 434,41 €
Recettes :	3 727 500,69 €
Résultat de l'exercice :	802 066,28 €
Résultat antérieur reporté :	1 250 670,23 €
Résultat 2022 :	2 052 736,51 €

Section d'investissement :

Dépenses :	1 084 074,22 €
------------	----------------

Recettes :	451 392,67 €
Résultat de l'exercice :	- 632 681 ,55 €
Résultat antérieur reporté :	1 770 601,99 €
Résultat 2022 :	1 137 920,44 €

L'assemblée élit à l'unanimité, Monsieur Roland MARESCQ, 1^{er} adjoint, Président de séance, qui soumet au vote le Compte Administratif.

Madame Stéphanie MAUBÉ ne participe pas à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité par un vote à main levée, le Compte Administratif 2022 du budget Général.

Compte Administratif 2022 – Loueur de locaux

Madame la Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif 2022 du budget Loueur de locaux, qui fait apparaître les résultats ci-après :

Résultats de l'exercice :

Section fonctionnement :

Dépenses :	17 108,02 €
Recettes :	34 617,94 €
Résultat de l'exercice :	17 509,92 €
Résultat antérieur reporté :	119 280,67 €
Résultat 2022 :	136 790,59 €

Section d'investissement :

Dépenses :	24 774,95 €
Recettes :	0,00 €
Résultat de l'exercice :	- 24 774,95 €
Résultat antérieur reporté :	38 075,48 €
Résultat 2022 :	13 300,53 €

L'assemblée élit à l'unanimité, Monsieur Roland MARESCQ, 1^{er} adjoint, Président de séance, qui soumet au vote le Compte Administratif.

Madame Stéphanie MAUBÉ ne participe pas à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité par un vote à main levée, le Compte Administratif 2022 du budget Loueur de locaux.

Compte Administratif 2022 - Lotissements habitations

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2021 du budget Lotissements habitations, qui fait apparaître les résultats ci-après :

Résultats de l'exercice :

Section fonctionnement :

Dépenses :	255 448,38 €
Recettes :	318 120,38 €
Résultat de l'exercice :	62 672,00 €
Résultat antérieur reporté :	205 012,34 €
Résultat 2022 :	267 684,34 €

Section d'investissement :

Dépenses :	183 369,43 €
------------	--------------

Recettes :	204 407,89 €
Résultat de l'exercice :	21 038,46 €
Résultat antérieur reporté :	- 151 232,89 €
Résultat 2022 :	- 130 194,43 €

L'assemblée élit à l'unanimité, Monsieur Roland MARESCQ, 1^{er} adjoint, Président de séance, qui soumet au vote le Compte Administratif.

Madame Stéphanie MAUBÉ ne participe pas à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité par un vote à main levée, le Compte Administratif 2022 du budget Lotissement habitations.

Compte Administratif 2022 - Lotissement habitations « JOUAN »

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2022 du Budget Lotissement habitations « JOUAN », qui fait apparaître les résultats ci-après :

Résultats de l'exercice :

Section fonctionnement :

Dépenses :	91 780,20 €
Recettes :	91 780,61 €
Résultat de l'exercice :	0,41 €
Résultat antérieur reporté :	0,00 €
Résultat au 31.12.2022 :	0,41 €

Section d'investissement :

Dépenses :	91 780,20 €
Recettes :	71 932,27 €
Résultat de l'exercice :	- 19 847,93 €
Résultat antérieur reporté :	67,63 €
Résultat 2022 :	- 19 780,30 €

L'assemblée élit à l'unanimité, Monsieur Roland MARESCQ, 1^{er} adjoint, Président de séance, qui soumet au vote le Compte Administratif.

Madame Stéphanie MAUBÉ ne participe pas à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité par un vote à main levée, le Compte Administratif 2022 du budget Lotissement habitations « JOUAN ».

Compte Administratif 2022 - Lotissement habitations « LES PLANQUETTES »

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2022 du Budget Lotissement habitations « LES PLANQUETTES », qui fait apparaître les résultats ci-après :

Résultats de l'exercice :

Section fonctionnement :

Dépenses :	9 656,04 €
Recettes :	9 656,04 €
Résultat de l'exercice :	0,00 €
Résultat antérieur reporté :	0,00 €
Résultat 2022 :	0,00 €

Section d'investissement :

Dépenses :	9 655,80 €
Recettes :	0,00 €

Résultat de l'exercice :	- 9 655,80 €
Résultat antérieur reporté :	0,00 €
Résultat 2022 :	- 9 655,80 €

L'assemblée élit à l'unanimité, Monsieur Roland MARESCQ, 1^{er} adjoint, Président de séance, qui soumet au vote le Compte Administratif.

Madame Stéphanie MAUBÉ ne participe pas à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité par un vote à main levée, le Compte Administratif 2022 du budget Lotissement habitations « LES PLANQUETTES ».

Compte Administratif 2022 – Assainissement

Madame la Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif 2022 du service Assainissement, qui fait apparaître les résultats ci-après :

Résultats de l'exercice :

Section fonctionnement :

Dépenses :	183 113,72 €
Recettes :	133 226,02 €
Résultat de l'exercice :	- 49 887,70 €
Résultat antérieur reporté :	477 905,35 €
Résultat au 31.12.2022 :	428 017,65 €

Section d'investissement :

Dépenses :	83 838,15 €
Recettes :	97 840,88 €
Résultat de l'exercice :	14 002,73 €
Résultat antérieur reporté :	106 750,48 €
Résultat 2022 :	120 753,21 €

L'assemblée élit à l'unanimité, Monsieur Roland MARESCQ, 1^{er} adjoint, Président de séance, qui soumet au vote les Comptes Administratifs eau assainissement de Lessay et d'Angoville sur Ay.

Madame Stéphanie MAUBÉ ne participe pas à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité par un vote à main levée, le Compte Administratif 2022 du service Assainissement.

Travaux d'extension du bâtiment des services techniques - Avenant n° 2 au marché du lot n° 1 et avenant n° 1 au marché du lot n° 8

Madame la Maire présente au Conseil Municipal un avenant d'un montant négatif de 3 547.28 € HT au marché de travaux d'extension du bâtiment des services techniques pour le lot n° 1, correspondant à la suppression de travaux et la réalisation d'une membrane étanche du mur béton ainsi que l'avenant n° 1 en diminution de 1 219.60 € du lot 8 plomberie - sanitaire correspondant à la suppression du meuble kitchenette.

- **Lot 1- maçonnerie Entreprise SAS BOSCHÉ : avenant n° 2**

Montant initial marché	Montant de l'avenant n° 1	Montant de l'avenant n° 2	Nouveau montant du marché	Pourcentage du marché initial
39 257,32 € HT	6 151,50 € HT	-3 547,28 € HT	41 861,54 € HT	+ 6.6 %

- **Lot 8- plomberie-sanitaires BLIN-LEMONNIER** : avenant n° 1

Montant initial marché	Montant de l'avenant n° 1	Nouveau montant du marché	Pourcentage du marché initial
9 684,80 € HT	-1 219,60 € HT	8 465,30 € HT	+ 12.6 %

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider les avenants n° 2 au lot n°1 et n° 1 au lot n° 8 tels que présentés ;
- autoriser Madame la Maire à signer les avenants et toutes les pièces afférentes à la réalisation des travaux concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Travaux de rénovation énergétique de la salle Saint-Cloud - Contrat de maîtrise d'œuvre

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le projet de contrat attribuant la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation de la salle Saint-Cloud à l'agence d'architecture DESHEULLES JOURDAN - 17 Résidence les Peupliers – 50230 Agon-Coutainville.

L'enveloppe financière consacrée aux travaux s'élève à 498 395,00 € HT soit 598 074,00 € TTC.

La mission est définie par les éléments suivants :

- étude esquisse
- avant-projet sommaire
- avant-projet détaillé – dossier administratif PC ou DP
- projet de conception générale
- assistance passation des marchés
- direction et comptabilité des travaux
- assistance opérations réception.

Les honoraires de l'architecte sont fixés au taux de 4.50% soit 22 427.78 € HT soit 26 913.33 € TTC.

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation de la salle Saint Cloud au cabinet d'Architectes DESHEULLES JOURDAN pour un montant de 22 427.78 € HT soit 26 913.33 € TTC ;
- autoriser Madame la Maire à signer le contrat correspondant et toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Rénovation énergétique de la salle Saint-Cloud - Mission d'étude technique électricité et fluides

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de compléter la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation énergétiques de la salle Saint-Cloud par une mission d'étude des lots techniques électricité et fluides des travaux pour optimiser la gestion du chauffage du bâtiment.

Elle présente le devis du B.E.T. LENESLEY de Saint-Lô qui s'élève à 4 500.00 € HT soit 5 400.00 € TTC.

La mission est définie par les éléments suivants :

- diagnostic
- avant-projet
- projet
- assistance conception technique
- visa
- direction et exécution des travaux
- assistance opérations réception.

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider l'attribution de la mission d'étude des lots techniques des travaux de rénovation de la salle Saint Cloud au B.E.T. LENESLEY pour un montant de 4 500.00 € HT soit 5 400.00 € TTC ;
- autoriser Madame la Maire à signer le contrat correspondant et toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Tarifs des droits de place de la Foire Sainte Opportune - Complément

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 7 février 2023 fixant les tarifs des droits de place pour la foire Sainte Opportune. Elle précise que le droit de place pour la brocante a été omis et propose de la fixer à 2 € du mètre linéaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

Subvention 2023 à la Jeunesse Sportive de l'AY pour le fonctionnement 2022

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal la modification du mode de financement des animateurs sportifs de l'association Jeunesse Sportive de l'Ay depuis la création de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.

Elle précise que pour pérenniser l'encadrement des enfants et des adolescents, les élus des communes concernées ont validé le principe d'une répartition de la dépense proportionnelle au nombre d'enfants originaires de chaque territoire. 28 enfants de Lessay sont inscrits en 2022 à la Jeunesse Sportive de l'Ay sur un effectif total de 132.

La CLECT a évalué à 8 450 € le montant pris en charge par la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et reverse chaque année à la Commune de Lessay la somme de 3 802 € et à la Commune de Créances 4 648 €.

L'Association Jeunesse sportive de l'Ay contribue également au financement du poste d'animateur.

Le solde est réparti entre les communes de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche au prorata du nombre d'enfants inscrits. Ce montant est fixé à 1 582 € pour la Commune de Lessay.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- de verser au Groupement Rural de la Jeunesse Sportive de l'Ay la somme totale de 5 384 € au titre de l'animation de l'année 2022 ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

La séance est levée à 21 h 50 mn